

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2016-009

Office Public de l'Habitat de Sète

Sète (34)

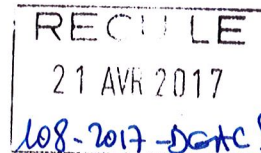


OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SÈTE

14, rue des Lauriers Roses - BP 20149 - 34203 SÈTE Cedex

Tél : 04.67.51.19.49 - **Fax** : 04.67.51.44.64

E-mail : siegesocial@ophsete.fr



EA/CI
Direction Générale

Monsieur P. MARTIN-GOUSSET
Directeur Général
A.N.C.O.L.S.
1, Rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Sète, le 5 Avril 2017

RECOMMANDE AVEC A.R.

V. Ref. LSRD2016-009/DQMS – 17-009
courrier du 16/03/2017

OBJET : Rapport définitif de contrôle n° 2016-009 O.P.H. SETE

----- Réponses aux observations écrites aux fins de publication

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réception du rapport définitif de contrôle n° 2016-009, je viens vous faire part des observations suivantes :

- P. 12 – dépassement des loyers plafonds pour 2 cités et 77 logements
ci-joint, copies des conventions rectifiées.
La vérification générale des surfaces totales figurant dans les conventions n'a pas relevé d'autres anomalies.
- P. 17 – le dépassement de plafonds de ressources (55 %)
Le revenu fiscal de 2011 (N-1) s'élève à 23 795 € (N-1) contre 40 133 € en 2010 (N-2) (avis imposition ci-joint)
Le revenu N-2 relevait bien d'une prime exceptionnelle.
- P. 17 – gestion des attributions
Afin d'améliorer la rigueur dans les attributions de logements et la préparation des CAL, l'O.P.H. a recruté pour le 1^{er} Mai 2017, une responsable expérimentée qui officiait chez F.D.I. HABITAT, sur ces responsabilités.

Les résultats de l'enquête triennale de satisfaction 2016 ont révélé un taux de satisfaction global de 92,3 % hors ZUS et de 90,3 % sur ZUS ILE DE THAU, soit un taux général de 91,3 % (qui était de 85 % en 2010 et de 89,6 % en 2013)

.../...

.../...

L'O.P.H. transmettra à l'A.N.C.O.L.S. pour le 30 Juin (prochain Conseil d'Administration en Juin) les pièces justificatives demandées.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

François COMMEINHES
Sénateur-Maire
Président de la Communauté
D'Agglomération du Bassin de Thau

PJ

2016 D N° 13916

Volume : 2016 P N° 8230

Publié et enregistré le 21/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

Différé

CSI : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

DIR

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

DEPOT

DATE

SALAIRES

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/11.1991/85.1231/034.008/1401

Publiée le 9/12/1992 Volume 1992 P 11979

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Juillet 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LA CORNICHE II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LA CORNICHE II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dites convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 2292m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 3642 m²

Adh GE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 343 logements à SETE « LA CORNICHE II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
LA CORNICHE II RN 108 34200 SETE
Sections BP 166 (5a 87ca) 168 (8a 77ca) 169 (4a 63ca) 171 (7a 97ca) 189 (10a 93ca)

II/ Nature de l'opération

Construction de 34 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

LOT N° 1

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

2°) Surface Habitable 2292m²

3°) Surface Corrigée 3642 m²

4°) Dépendances Néant

5°) Local collectif résidentiel 2-16m²

6°) Garages affectés aux logements Néant

B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :
Lot N° 2

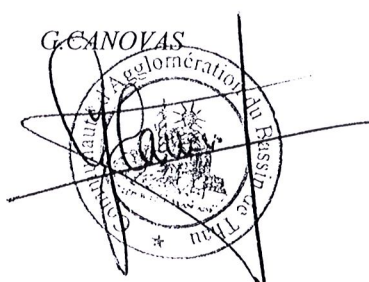
Fait à SETE le 23 Mai 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

Le Vice-président
Délégué à l'Habitat

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

A. DE RINALDO

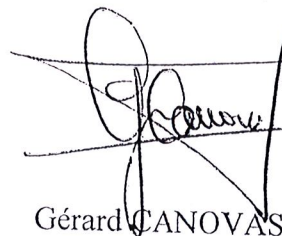
A handwritten signature in dark ink, corresponding to the name A. DE RINALDO.

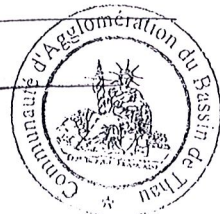
Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS



2016 D N° 12734

Volume : 2016 P N° 7461

Publié et enregistré le 04/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

Différé

CSI : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

DIR.

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE :

DE MONTPELLIER 2EME BUREAU

FORMALITE DEFINITIVEMENT EXECUTEE

DEPOT N° 2016 D 22914 DU 07/12/2016

Pour le Service de la Publicité Foncière,

Le comptable des finances publiques,

Marc AMOUROUX

DEPOT

DATE

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/10.1991/85.1231/034.008/1324

Publié le 09/12/1992 Dépôt 217-18 Volume 1992 P N° 11978

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Mars 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LE GARRIGOU II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LE GARRIGOU II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dites convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 2915m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 4412 m²

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 43 logements à SETE « LE GARRIGOU II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
33 Rue Jean Moulin – LE GARRIGOU II
Section BD n) 402 (14a)

II/ Nature de l'opération

Construction de 43 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

2°) *Surface Habitable* 2915m²

3°) *Surface Corrigée* 4412 m²

4°) *Dépendances* 2 Locaux d'entretien

5°) *Local collectif résidentiel* Néant

6°) *Garages affectés aux logements* Néant

B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :

Néant

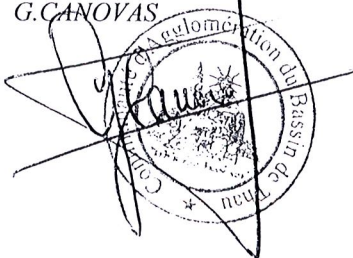
Fait à SETE le 23 MAI 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

*Le Vice-président
Délégué à l'Habitat*

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

A. DERINALDO

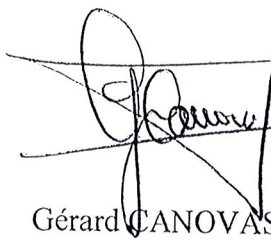


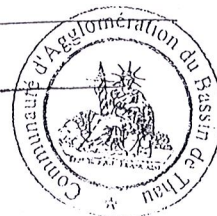
Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS



IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2011

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DES FINANCES PUBLIQUES

M OU MME DI SANTO TONY

Adresse d'imposition au 01/01/2011 :
MAS GRENIER BAT O
242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 1024925216252 C
Numéro fiscal (conjoint) : 1997782499405 C
Numéro de télédéclarant : cf. votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 23795

Numéro FIP : 340 340499556363867893 A
Numéro de rôle : 011
Date de mise en recouvrement : 31/07/2012
Adresse d'envoi de l'avis :

M DI SANTO TONY
OU MME DI SANTO NADINE
RES JEU DE PAUME
29 RUE DU QUATORZE JUILLET
34200 SETE

Votre situation

Montant de votre impôt (en euros)

1640

Date limite de paiement

17/09/2012

Pour vous renseigner

◊ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

◊ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute démarche personnelle (coordonnées ci-dessous).

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 97)*

* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur.

◊ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SETE - S.A.I.D. SETE

274 AV MARECHAL JUIN - CS 90371 34207 SETE CEDEX

Tel. : 04 67 46 38 07 - Courriel : sip.sete@d9fip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LU MA JE VE 8H30-12H 13H30-16H OU SUR RDV FERME LE MERCREDI

IMPORTANT : CONSERVEZ L'ORIGINAL DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION, IL PEUT JUSTIFIER LE MONTANT DE VOS RESSOURCES

Je déclare sur l'honneur que le présent avis s'établit conformément à ma déclaration (tient compte de tous mes revenus imposables en France ou à l'étranger pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année 2011). Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale que j'estime non imposables en France, n'ont pas été déclarés au total à l'administration fiscale pour cette même année.

Conditions d'utilisation de la déclaration sur l'honneur : voir la notice pour plus de précisions.

À le

Signature :

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

COPIE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS

COPIE

ITE DE VOTRE
PLA

100

23795

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En cas de réclamation sur le montant de votre impôt ou de votre remboursement, veuillez adresser votre demande au service dont les coordonnées figurent dans le cadre « Pour vous renseigner » avant le 31/12/2012.

AVIS D'IMPÔT
SUR LE REVENU 2011
(sur les revenus de l'année 2010)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

M OU MME DI SANTO TONY

Adresse d'imposition au 01/01/2011 :
MAS GRENIER BAT O
242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 1024925216252 C
Numéro fiscal (conjoint) : 1997782499405 C
Numéro de télédéclarant : cf. votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 40133

Numéro FIP : 340 340499556363867893 A
Numéro de rôle : 011
Date de mise en recouvrement : 31/07/2011

Adresse d'envoi de l'avis :
M OU MME DI SANTO TONY

MAS GRENIER BAT O
242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Votre situation

Montant de votre impôt (en euros) 2940

Date limite de paiement 15/09/2011

Pour vous renseigner

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute démarche personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)*
* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur.
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SETE - S.A.I.D. SETE
274 AV MARECHAL JUIN - CS 90371 34207 SETE CEDEX
Tel. : 04 67 46 38 07 - Courriel : sip.sete@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LU MA JE VE 8H30-12H 13H30-16H OU SUR RDV FERME LE MERCREDI

IMPORTANT: CONSERVEZ L'ORIGINAL DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION, IL PEUT JUSTIFIER LE MONTANT DE VOS RESSOURCES

Je déclare sur l'honneur que le présent avis, établi conformément à ma déclaration, tient compte de tous mes revenus imposables en France ou à retenir pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année 2010. Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale, que j'estime non imposables en France, s'élèvent au total à € pour cette même année.

Conditions d'utilisation de la déclaration sur l'honneur : voir la notice pour plus de précisions

À, le

Signature :

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

COPIE

À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

COPIE

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2011

CAS
PARTICULIER

ANNÉE DE
NAISSANCE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

ENFANTS
MAJEURS CÉLIBATAIRES

ENFANTS
MARIÉS

PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES

2
NOMBRE
DE PARTS

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

DETAIL DES REVENUS

	Vous	Conjoint	
Salaires	24822	6004	
Autres revenus salariaux	13766		
Total des salaires et assimilés (2)	38588	6004	
Déduction 10% ou frais réels	- 3859	- 600	
Salaires, pensions, rentes nets	34729	5404	40133

REVENU BRUT GLOBAL

40133

... REVENU IMPOSABLE ...

40133

IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)

2940

Impôt sur le revenu net avant corrections

2940

IMPOT TOTAL AVANT IMPUTATIONS

2940

PRIME POUR L'EMPLOI (23)

	Vous	Conjoint
Revenus déclarés - activité salariée	24822	6004
Activité salariée : nombre d'heures	1345	585
Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi (23)		

Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de

= 2940

Votre taux d'imposition est de (24):

7,33%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25):

40133

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

CAISSE DE COMPENSATION
DES CONGES PAYES
DU PERSONNEL DES EMPLOYEURS
DE MAIN D'OEUVRE
DU PORT DE SETE
200, route de Pontmartin - Cidex 16
34200 SETE

*
Tél. 04.99.57.21.40
Télécopie 04.67.46.06.76.

A l'attention de l'Office des HLM

Sète,
le 18 mai 2016

ATTESTATION

Je, soussignée, Marie-Andrée Ramby, Responsable de la Caisse de Compensation des Congés Payés du Personnel des Employeurs de Main d'œuvre du Port de Sète, agissant au nom des employeurs de main d'œuvre du Port de Sète, atteste que :

Monsieur , DI SANTO Tony n° S.S. 1 57 04 34 301 039

était employé, pendant l'année 2010, comme docker occasionnel sur le Port de Sète, c'est-à-dire un ouvrier docker journalier à employeurs multiples dont l'activité et les revenus variaient en fonction du trafic portuaire.

En foi de quoi, la présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable,

CAISSE DE COMPENSATION DES CONGES
PAYES DU PERSONNEL DES EMPLOYEURS
DE MAIN D'OEUVRE DU PORT DE SETE
Bâtiment Total 1er étage - Zone Portuaire
Cidex 16
200, route de Pontmartin
34200 SETE

services téléphoniques
gratuit ou 0,11 euro par appel depuis une
ligne fixe ou d'une box. Coût d'une
communication normale depuis un mobile.



pôle emploi



2010021026065P00/1DD000164/000694

C46/ID345/ECAY

M. DISANTO TONI
MAS GRENIER BT O
242 CHEM D LA CROIX DE MARCENAC
34200 SETE

Références à rappeler

numéro identifiant : 0155625H
numéro de dossier : 920
numéro d'action : 97

SETE, le 17 février 2010

TC461169 ECAY

Objet : Avis de prise en charge à l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)
(à conserver)

Monsieur,

Après étude de votre dossier, vous êtes admis à bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

- d'un montant journalier net de 68,96 euros,
- calculé sur un salaire journalier brut moyen de 135,59 euros,
- à compter du 02 février 2010.

Le versement de cette allocation sera renouvelé mensuellement dans la limite de 268 jours, à condition que vous accomplissiez des démarches actives et répétées de recherches d'emploi.*

Pendant la durée de votre indemnisation, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé.

Ce versement sera effectué chaque mois sur votre compte :
BNPPARB SETE 00003462680 23.

Le point de départ de votre indemnisation tient compte de ** :

- 7 jours de délai d'attente.

Vous devez nous signaler toute modification de votre situation dans les 3 jours, notamment en cas de changement d'adresse, de reprise de travail, maladie, maternité, liquidation d'une retraite.

Cette prise en charge est notifiée en application de la réglementation en vigueur qui est susceptible d'être modifiée.

*Article L. 5421-3 du code du travail : "La condition de recherche d'emploi requise pour bénéficier d'un revenu de remplacement est satisfaite dès lors que les intéressés sont inscrits comme demandeurs d'emploi et accomplissent, à leur initiative ou sur proposition de l'un des organismes mentionnés au 1er alinéa de l'article L. 5311-2, des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise."

**Articles 21 et 22 du règlement de l'assurance chômage

RECOMMANDE

MAUGUIO PIC
HERAULT

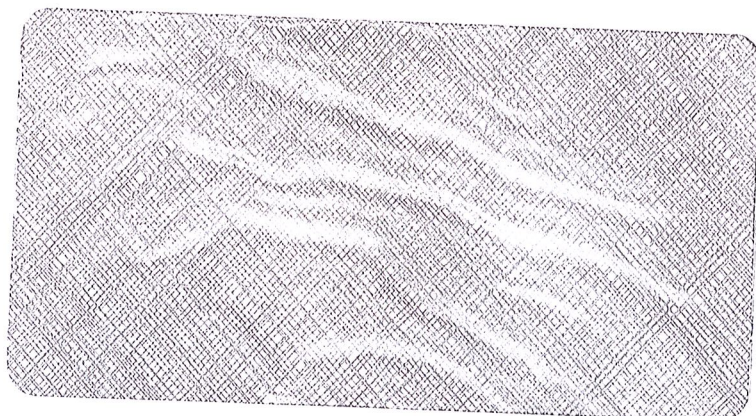
€ R.F.
LA POSTE

R1 AR

20-04-17
553 L1 050054
3002 344700

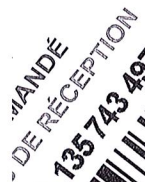
006,86
SU 185078

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE SETE
14 Rue des Lauriers Roses
BP 20149 - 34203 SETE Cédex
Tél. 04 67 51 19 49
Fax 04 67 51 44 64
E-mail: siegesocial@ophsete.fr



MANDE
DE RÉCEPTION

1A 135743 4970 3



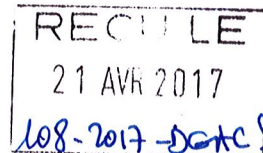


OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SÈTE

14, rue des Lauriers Roses - BP 20149 - 34203 SÈTE Cedex

Tél : 04.67.51.19.49 - **Fax** : 04.67.51.44.64

E-mail : siegesocial@ophsete.fr



EA/CI
Direction Générale

Monsieur P. MARTIN-GOUSSET
Directeur Général
A.N.C.O.L.S.
1, Rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Sète, le 5 Avril 2017

RECOMMANDE AVEC A.R.

V. Ref. LSRD2016-009/DQMS – 17-009
courrier du 16/03/2017

OBJET : Rapport définitif de contrôle n° 2016-009 O.P.H. SETE

----- Réponses aux observations écrites aux fins de publication

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réception du rapport définitif de contrôle n° 2016-009, je viens vous faire part des observations suivantes :

- P. 12 – dépassement des loyers plafonds pour 2 cités et 77 logements
ci-joint, copies des conventions rectifiées.
La vérification générale des surfaces totales figurant dans les conventions n'a pas relevé d'autres anomalies.
- P. 17 – le dépassement de plafonds de ressources (55 %)
Le revenu fiscal de 2011 (N-1) s'élève à 23 795 € (N-1) contre 40 133 € en 2010 (N-2) (avis imposition ci-joint)
Le revenu N-2 relevait bien d'une prime exceptionnelle.
- P. 17 – gestion des attributions
Afin d'améliorer la rigueur dans les attributions de logements et la préparation des CAL, l'O.P.H. a recruté pour le 1^{er} Mai 2017, une responsable expérimentée qui officiait chez F.D.I. HABITAT, sur ces responsabilités.

Les résultats de l'enquête triennale de satisfaction 2016 ont révélé un taux de satisfaction global de 92,3 % hors ZUS et de 90,3 % sur ZUS ILE DE THAU, soit un taux général de 91,3 % (qui était de 85 % en 2010 et de 89,6 % en 2013)

.../...

.../...

L'O.P.H. transmettra à l'A.N.C.O.L.S. pour le 30 Juin (prochain Conseil d'Administration en Juin) les pièces justificatives demandées.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

François COMMEINHES
Sénateur-Maire
Président de la Communauté
D'Agglomération du Bassin de Thau

PJ

2016 D N° 13916

Volume : 2016 P N° 8230

Publié et enregistré le 21/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

Différé

CSI : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

DIR

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

DEPOT

DATE

SALAIRES

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/11.1991/85.1231/034.008/1401

Publiée le 9/12/1992 Volume 1992 P 11979

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Juillet 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LA CORNICHE II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LA CORNICHE II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dites convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 2292m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 3642 m²

Adh GE

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 343 logements à SETE « LA CORNICHE II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
LA CORNICHE II RN 108 34200 SETE
Sections BP 166 (5a 87ca) 168 (8a 77ca) 169 (4a 63ca) 171 (7a 97ca) 189 (10a 93ca)

II/ Nature de l'opération

Construction de 34 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

LOT N° 1

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

2°) Surface Habitable 2292m²

3°) Surface Corrigée 3642 m²

4°) Dépendances Néant

5°) Local collectif résidentiel 2-16m²

6°) Garages affectés aux logements Néant

B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :
Lot N° 2

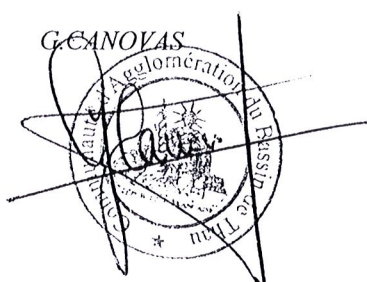
Fait à SETE le 23 Mai 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

Le Vice-président
Délégué à l'Habitat

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

A. DE RINALDO

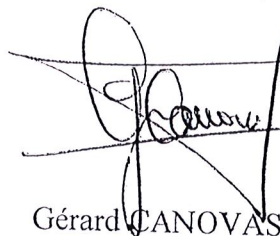
A handwritten signature in dark ink, corresponding to the name A. DE RINALDO.

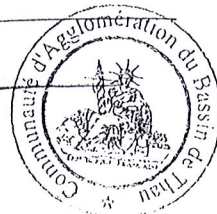
Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS



2016 D N° 12734

Volume : 2016 P N° 7461

Publié et enregistré le 04/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

Différé

CSI : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

DIR.

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE :

DE MONTPELLIER 2EME BUREAU

FORMALITE DEFINITIVEMENT EXECUTEE

DEPOT N° 2016 D 22914 DU 07/12/2016

Pour le Service de la Publicité Foncière,

Le comptable des finances publiques,

Marc AMOUROUX

DEPOT

DATE

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/10.1991/85.1231/034.008/1324

Publié le 09/12/1992 Dépôt 217-18 Volume 1992 P N° 11978

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Mars 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LE GARRIGOU II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LE GARRIGOU II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dites convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 2915m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 4412 m²

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 43 logements à SETE « LE GARRIGOU II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
33 Rue Jean Moulin – LE GARRIGOU II
Section BD n) 402 (14a)

II/ Nature de l'opération

Construction de 43 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

2°) Surface Habitable 2915m²

3°) Surface Corrigée 4412 m²

4°) Dépendances 2 Locaux d'entretien

5°) Local collectif résidentiel Néant

6°) Garages affectés aux logements Néant

B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :

Néant

Fait à SETE le 23 MAI 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

*Le Vice-président
Délégué à l'Habitat.*

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

A. DE RINALDO

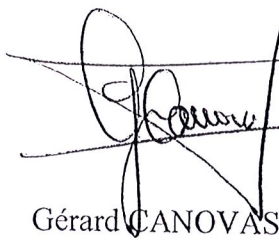


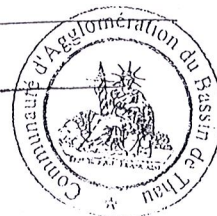
Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS



IMPÔT SUR LES REVENUS
de l'année 2011

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DES FINANCES PUBLIQUES

M OU MME DI SANTO TONY

Adresse d'imposition au 01/01/2011 :

MAS GRENIER BAT O

242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 1024925216252 C
Numéro fiscal (conjoint) : 1997782499405 C
Numéro de télédéclarant : cf. votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 23795
Numéro FIP : 340 340499556363867893 A
Numéro de rôle : 011
Date de mise en recouvrement : 31/07/2012
Adresse d'envoi de l'avis :
M DI SANTO TONY
OU MME DI SANTO NADINE
RES JEU DE PAUME
29 RUE DU QUATORZE JUILLET
34200 SETE

Votre situation

Montant de votre impôt (en euros)

1640

Date limite de paiement

17/09/2012

Pour vous renseigner

⇨ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇨ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute démarche personnelle (coordonnées ci-dessous).

Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 97)*

* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur.

⇨ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SETE - S.A.I.D. SETE

274 AV MARECHAL JUIN - CS 90371 34207 SETE CEDEX

Tel. : 04 67 46 38 07 - Courriel : sip.sete@d9fip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LU MA JE VE 8H30-12H 13H30-16H OU SUR RDV FERME LE MERCREDI

IMPORTANT : CONSERVEZ L'ORIGINAL DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION, IL PEUT JUSTIFIER LE MONTANT DE VOS RESSOURCES

Je déclare sur l'honneur que le présent avis s'établit conformément à ma déclaration (tient compte de tous mes revenus imposables en France ou à l'étranger pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année 2011). Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale que j'estime non imposables en France, n'ont pas été déclarés au total à l'administration fiscale pour cette même année.

Conditions d'utilisation de la déclaration sur l'honneur : voir la notice pour plus de précisions.

À _____ le _____

Signature :

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

COPIE

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS

COPIE

ITE DE VOTRE
PLA

10

Vous | Conjoint

17216	6004
3218	
20434	6004
2043	600
18391	5404

23795

... REVENU IMPOSABLE | ...

1640

1641

164

Vous Conjoint

20434 | 6004

1345	585
------	-----

ar vous ne remplissez pas

164

6.8

[illegible]

Revenu fiscal de référence (25) :

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

AVIS D'IMPÔT
SUR LE REVENU 2011
(sur les revenus de l'année 2010)



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

M OU MME DI SANTO TONY

Adresse d'imposition au 01/01/2011 :
MAS GRENIER BAT O
242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Vos références

Numéro fiscal (vous) : 1024925216252 C
Numéro fiscal (conjoint) : 1997782499405 C
Numéro de télédéclarant : cf. votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 40133

Numéro FIP : 340 340499556363867893 A
Numéro de rôle : 011
Date de mise en recouvrement : 31/07/2011

Adresse d'envoi de l'avis :
M OU MME DI SANTO TONY

MAS GRENIER BAT O
242 CHE DE LA CROIX DE MARCENAC

34200 SETE

Votre situation

Montant de votre impôt (en euros) 2940

Date limite de paiement 15/09/2011

Pour vous renseigner

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute démarche personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 IMPOTS (0810 46 76 87)*
* Coût d'un appel local à partir d'un poste fixe depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur.
- ⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et poser toutes vos questions sur le paiement ou sur le montant de votre impôt.

Centre des finances publiques

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS SETE - S.A.I.D. SETE
274 AV MARECHAL JUIN - CS 90371 34207 SETE CEDEX
Tel. : 04 67 46 38 07 - Courriel : sip.sete@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : LU MA JE VE 8H30-12H 13H30-16H OU SUR RDV FERME LE MERCREDI

IMPORTANT: CONSERVEZ L'ORIGINAL DE VOTRE AVIS D'IMPOSITION, IL PEUT JUSTIFIER LE MONTANT DE VOS RESSOURCES

Je déclare sur l'honneur que le présent avis, établi conformément à ma déclaration, tient compte de tous mes revenus imposables en France ou à retenir pour l'application du taux effectif et de ma situation de famille pour l'année 2010. Mes autres revenus imposables à l'étranger ou mes rémunérations de fonctionnaire d'une organisation internationale, que j'estime non imposables en France, s'élèvent au total à € pour cette même année.

Conditions d'utilisation de la déclaration sur l'honneur : voir la notice pour plus de précisions

À, le

Signature :

La charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

COPIE

À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

COPIE

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU

2011

CAS
PARTICULIER

ANNÉE DE
NAISSANCE

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

ENFANTS MINEURS
OU HANDICAPÉS

DONT ENFANTS
HANDICAPÉS

ENFANTS
MAJEURS CÉLIBATAIRES

ENFANTS
MARIÉS

PERSONNES
RECUEILLIES HANDICAPÉES

2
NOMBRE
DE PARTS

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

DETAIL DES REVENUS

	Vous	Conjoint	
Salaires	24822	6004	
Autres revenus salariaux	13766		
Total des salaires et assimilés (2)	38588	6004	
Déduction 10% ou frais réels	- 3859	- 600	
Salaires, pensions, rentes nets	34729	5404	40133

REVENU BRUT GLOBAL

40133

... REVENU IMPOSABLE ...

40133

IMPOT SUR LES REVENUS SOUMIS AU BAREME (14)

2940

Impôt sur le revenu net avant corrections

2940

IMPOT TOTAL AVANT IMPUTATIONS

2940

PRIME POUR L'EMPLOI (23)

Vous Conjoint

Revenus déclarés - activité salariée

24822 6004

Activité salariée : nombre d'heures

1345 585

Vous ne pouvez pas bénéficier de la prime car vous ne remplissez pas les conditions de revenus fixées dans la loi (23)

Compte tenu des éléments que vous avez déclarés, le total de votre imposition nette à recouvrer est de

= 2940

Votre taux d'imposition est de (24):

7,33%

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence (25):

40133

LA SUITE DE VOTRE AVIS FIGURE SUR LA PAGE SUIVANTE

CAISSE DE COMPENSATION
DES CONGES PAYES
DU PERSONNEL DES EMPLOYEURS
DE MAIN D'OEUVRE
DU PORT DE SETE
200, route de Pontmartin - Cidex 16
34200 SETE

*
Tél. 04.99.57.21.40
Télécopie 04.67.46.06.76.

A l'attention de l'Office des HLM

Sète,
le 18 mai 2016

ATTESTATION

Je, soussignée, Marie-Andrée Ramby, Responsable de la Caisse de Compensation des Congés Payés du Personnel des Employeurs de Main d'œuvre du Port de Sète, agissant au nom des employeurs de main d'œuvre du Port de Sète, atteste que :

Monsieur , DI SANTO Tony n° S.S. 1 57 04 34 301 039

était employé, pendant l'année 2010, comme docker occasionnel sur le Port de Sète, c'est-à-dire un ouvrier docker journalier à employeurs multiples dont l'activité et les revenus variaient en fonction du trafic portuaire.

En foi de quoi, la présente attestation a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Le Responsable,

CAISSE DE COMPENSATION DES CONGES
PAYES DU PERSONNEL DES EMPLOYEURS
DE MAIN D'OEUVRE DU PORT DE SETE
Bâtiment Total 1er étage - Zone Portuaire
Cidex 16
200, route de Pontmartin
34200 SETE

services téléphoniques
gratuit ou 0,11 euro par appel depuis une
ligne fixe ou d'une box. Coût d'une
communication normale depuis un mobile.



pôle emploi



2010021026065P00/1DD000164/000694

C46/ID345/ECAY

M. DISANTO TONI
MAS GRENIER BT O
242 CHEM D LA CROIX DE MARCENAC
34200 SETE

Références à rappeler

numéro identifiant : 0155625H
numéro de dossier : 920
numéro d'action : 97

SETE, le 17 février 2010

TC461169 ECAY

Objet : **Avis de prise en charge à l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)**
(à conserver)

Monsieur,

Après étude de votre dossier, vous êtes admis à bénéficier de l'allocation d'aide au retour à l'emploi :

- d'un montant journalier net de 68,96 euros,
- calculé sur un salaire journalier brut moyen de 135,59 euros,
- à compter du 02 février 2010.

Le versement de cette allocation sera renouvelé mensuellement dans la limite de 268 jours, à condition que vous accomplissiez des démarches actives et répétées de recherches d'emploi.*

Pendant la durée de votre indemnisation, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé.

Ce versement sera effectué chaque mois sur votre compte :
BNPPARB SETE 00003462680 23.

Le point de départ de votre indemnisation tient compte de ** :

- 7 jours de délai d'attente.

Vous devez nous signaler toute modification de votre situation dans les 3 jours, notamment en cas de changement d'adresse, de reprise de travail, maladie, maternité, liquidation d'une retraite.

Cette prise en charge est notifiée en application de la réglementation en vigueur qui est susceptible d'être modifiée.

*Article L. 5421-3 du code du travail : "La condition de recherche d'emploi requise pour bénéficier d'un revenu de remplacement est satisfaite dès lors que les intéressés sont inscrits comme demandeurs d'emploi et accomplissent, à leur initiative ou sur proposition de l'un des organismes mentionnés au 1er alinéa de l'article L. 5311-2, des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise."

**Articles 21 et 22 du règlement de l'assurance chômage

RECOMMANDE

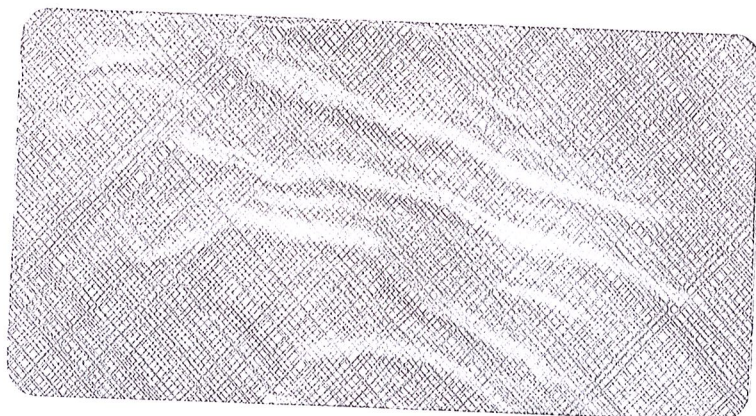
MAUGUIO PIC
HERAULT

€ R.F.
LA POSTE
006,86
SU 185078

R1 AR

20-04-17
553 L1 050054
3002 344700

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE SETE
14 Rue des Lauriers Roses
BP 20149 - 34203 SETE Cédex
Tél. 04 67 51 19 49
Fax 04 67 51 44 64
E-mail: siegesocial@ophsete.fr



MANDE
DE RÉCEPTION

1A 135743 4970 3



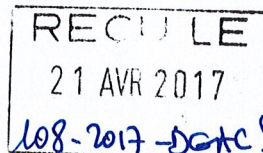


OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SÈTE

14, rue des Lauriers Roses - BP 20149 - 34203 SÈTE Cedex

Tél : 04.67.51.19.49 - **Fax** : 04.67.51.44.64

E-mail : siegesocial@ophsete.fr



EA/CI
Direction Générale

ANCOLS
Courrier arrivé

28 AVR. 2017

n° E17-30

Monsieur P. MARTIN-GOUSSET
Directeur Général
A.N.C.O.L.S.
1, Rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Sète, le 5 Avril 2017

RECOMMANDE AVEC A.R.

V. Ref. LSRD2016-009/DQMS – 17-009
courrier du 16/03/2017

OBJET : Rapport définitif de contrôle n° 2016-009 O.P.H. SÈTE
----- Réponses aux observations écrites aux fins de publication

Monsieur le Directeur Général,

Suite à la réception du rapport définitif de contrôle n° 2016-009, je viens vous faire part des observations suivantes :

- P. 12 – dépassement des loyers plafonds pour 2 cités et 77 logements
ci-joint, copies des conventions rectifiées.
La vérification générale des surfaces totales figurant dans les conventions n'a pas relevé d'autres anomalies.
- P. 17 – le dépassement de plafonds de ressources (55 %)
Le revenu fiscal de 2011 (N-1) s'élève à 23 795 € (N-1) contre 40 133 € en 2010 (N-2) (avis imposition ci-joint)
Le revenu N-2 relevait bien d'une prime exceptionnelle.
- P. 17 – gestion des attributions
Afin d'améliorer la rigueur dans les attributions de logements et la préparation des CAL, l'O.P.H. a recruté pour le 1^{er} Mai 2017, une responsable expérimentée qui officiait chez F.D.I. HABITAT, sur ces responsabilités.

Les résultats de l'enquête triennale de satisfaction 2016 ont révélé un taux de satisfaction global de 92,3 % hors ZUS et de 90,3 % sur ZUS ILE DE THAU, soit un taux général de 91,3 % (qui était de 85 % en 2010 et de 89,6 % en 2013)

.../...

.../...

L'O.P.H. transmettra à l'A.N.C.O.L.S. pour le 30 Juin (prochain Conseil d'Administration en Juin) les pièces justificatives demandées.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

François COMMEINHES
Sénateur-Maire
Président de la Communauté
D'Agglomération du Bassin de Thau

PJ

2016 D N° 13916

Volume : 2016 P N° 8230

Publié et enregistré le 21/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

CSI : 15,00 EUR

TOTAL : 15,00 EUR

Différé

Dû : Quinze Euros

DIR

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

DEPOT

DATE

SALAIRES

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/11.1991/85.1231/034.008/1401

Publiée le 9/12/1992 Volume 1992 P 11979

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Juillet 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LA CORNICHE II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LA CORNICHE II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dite convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 2292m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LA CORNICHE II » est de 3642 m²

Adh *CE*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 343 logements à SETE « LA CORNICHE II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
LA CORNICHE II RN 108 34200 SETE
Sections BP 166 (5a 87ca) 168 (8a 77ca) 169 (4a 63ca) 171 (7a 97ca) 189 (10a 93ca)

II/ Nature de l'opération

Construction de 34 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

LOT N° 1

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

Adm 18-

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

12 logements de type FII

1.4.7.10.13.16.18.21.24.27.30.33

12 logements de type FIII

3.6.9.12.15.17.20.23.26.29.32.34

10 logements de type IV

2.5.8.11.14.19.22.25.28.31

2°) Surface Habitable *2292m²*

3°) Surface Corrigée *3642 m²*

4°) Dépendances *Néant*

5°) Local collectif résidentiel *2-16m²*

6°) Garages affectés aux logements *Néant*

*B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :
Lot N° 2*

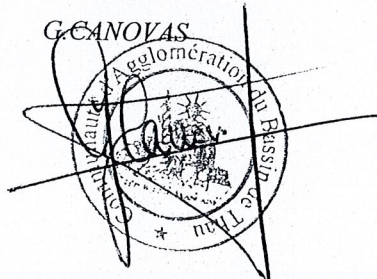
Fait à SETE le 23 Mai 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

*Le Vice-président
Délégué à l'Habitat*

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

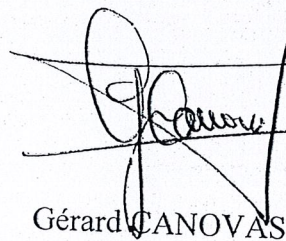
A. DE RINALDO

Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS



2016 D N° 12734

Volume : 2016 P N° 7461

Publié et enregistré le 04/07/2016 au SPF de MONTPELLIER 2

Droits : Néant

Différé

CSI : 15,00 EUR

Dû : Quinze Euros

TOTAL : 15,00 EUR

DIR

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

BUREAU DES HYPOTHEQUES

DEPOT

DATE

SERVICE DE PUBLICITE FONCIERE :
DE MONTPELLIER 2EME BUREAU

FORMALITE DEFINITIVEMENT EXECUTEE

DEPOT N° 2016 D 22914 DU 07/12/2016

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Marc AMOUROUX

Ne rien écrire dans la partie réservée à l'Administration
et inscrire les renvois à la suite du texte.

PUBLICATION

CONVENTION N° 34/3/10.1991/85.1231/034.008/1324

Publié le 09/12/1992 Dépôt 217-18 Volume 1992 P N° 11978

Acte authentique publié en la forme administrative

Conclue en application de l'article L 531.2 (2° ou 3°) du code de la construction et de l'habitation entre
l'Etat et l'OPH de SETE N° siret 27340003600029 signée en Mars 1992.

*Cette convention porte sur un programme de 43 logements collectifs « LE GARRIGOU II »
A SETE (Hérault)*

Avenant N°1 portant modification de la convention susvisée comme suite à une erreur d'écriture lors de
l'établissement de la convention d'origine de la cite "LE GARRIGOU II" à SETE.

ARTICLE UNIQUE

Les articles suivant de la convention susvisée sont modifiés.

2 & 3 du III de la page 3 de la dite convention sus visée « ANNEXES I ET II A L'ARTICLE R 353.1

La Surface Habitable Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 2915m²

La Surface Corrigée Totale de la résidence « LE GARRIGOU II » est de 4412 m²

le

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

ANNEXE A L'ARTICLE R351.1

Description du programme de 43 logements à SETE « LE GARRIGOU II »

I/ Désignation du ou des immeubles

Commune de SETE (Hérault)
33 Rue Jean Moulin – LE GARRIGOU II
Section BD n) 402 (14a)

II/ Nature de l'opération

Construction de 43 Logements locatifs PLA

III/ Composition du programme

Etat descriptif de division simplifié

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

A/ locaux auxquels s'applique le présent avenant

1°) Nombre de logements locatifs par type de logement avec numéro des logements.

10 logements de type FII

1.3.5.7.9.11.13.15.17.19.21.24.26.28.30.32.34.36.38.40.42

15 logements de type FIII

4.8.12.16.20.25.27.29.31.33.35.37.39.41.43

5 logements de type IV

2.6.10.14.18

2 logements de type FV

22.23

2°) Surface Habitable *2915m²*

3°) Surface Corrigée *4412 m²*

4°) Dépendances *2 Locaux d'entretien*

5°) Local collectif résidentiel *Néant*

6°) Garages affectés aux logements *Néant*

B/ Locaux auxquels ne s'applique pas le présent avenant :

Néant

Fait à SETE le 23 MAI 2016

Pour THAU AGGOMERATION

Pour l'OPH DE SETE

*Le Vice-président
Délégué à l'Habitat*

G. CANOVAS



Le Vice-Président Délégué

A. DERINALDO

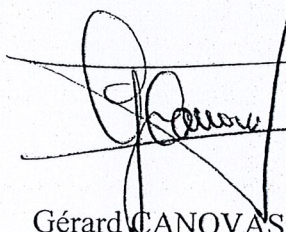


Je soussigné, **Gérard CANOVAS, Vice-Président Délégué à la Politique de l'Habitat**, certifie la présente copie établie sur 3 pages, conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve sans renvoi et sans mots rayés.

Certifie également que l'identité complète des parties dénommées dans le Présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom, lui a été Régulièrement justifié au vu des statuts de la Société et de l'avis d'indentification Délivré par l'INSEE pour son numéro SIREN

Fait à Frontignan, le 30 Juin 2016

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération
Du Bassin de Thau et par délégation
Le Vice-Président Délégué
A la Politique de l'Habitat


Gérard CANOVAS

